

(A)

(N<sup>o</sup> 16.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1847.

---

### **Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Jacques Gaspard Burger, brigadier et vérificateur des douanes.**

*(Voir le N<sup>o</sup> 500, session 1844-1845 de la Chambre des Représentants.)*

---

MESSIEURS,

Le sieur Jacques Gaspard Burger, brigadier et vérificateur titulaire au bureau des douanes, à Coewacht, Flandre Orientale, est né à Rotterdam, le 16 février 1785; admis le 1<sup>er</sup> octobre 1810, dans les douanes françaises, il fut licencié le 1<sup>er</sup> juin 1814, par suite des événements politiques de cette époque; depuis lors, il a travaillé comme commis dans des maisons de commerce à Bruxelles et à Anvers, jusqu'au 13 février 1827, qu'il fut admis de nouveau dans les douanes, comme commis de 4<sup>e</sup> classe, à Louvain. Lors de la révolution de 1830, il était stationné à la Neffe, province de Namur, il a été maintenu dans son emploi et n'a cessé depuis ce temps de faire partie de la douane Belge.

Le pétitionnaire a épousé une femme belge dont il a neuf enfants nés en Belgique.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu d'accueillir sa demande qui a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 15 décembre 1846, à la majorité de 57 suffrages contre 15.

Le Chevalier P. DE WOUTERS DE BOUCHOUT, Rapporteur.